

Récupére un appartement en fin de bail

Par **pepino**, le **03/01/2008** à **17:12**

proprietaire d'un appartement, mon locataire ne paye plus son loyer, par chance le GIC (organisme cautionnaire) regle ses loyer temporairement.j'ai signée un bail d'1ans et celui-ci arrive à terme le 15/08/20087.puis-je récupérer mon appartement?à lafin du bail et le non paiement du loyer et un motif suffissant?dans quel délais dois-je faire les démarches?? merci

Par Jurigaby, le 03/01/2008 à 21:36

Bonjour.

Oui et Oui.. Le non paiement des loyers constitue une cause suffisante pour en pas renouveller le bail.

Veuillez quand même respecter le délai de préavis applicable.